

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*09012102\*

**14 -01- 2009****BRUXELLES**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0459.357.059

Dénomination

(en entier) : **VANHAMME INTERNATIONAL CORPORATION en abrégé VIC**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Anderlecht (B.1070 Bruxelles) rue Alexandre Pierrard, 10

**Objet de l'acte : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - COORDINATION DES STATUTS**

L'an deux mille huit

Le dix neuf décembre

Devant Nous, Maître Benoît Heymans, Notaire de résidence à Uccle.

A Uccle, en l'Etude.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « Vanhamme International Corporation » en abrégé « VIC » dont le siège social est établi à Anderlecht (B.1070 Bruxelles) rue Alexandre Pierrard, 10. (on omet)

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée dispense le Président de la lecture du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente et un octobre deux mille huit.

Les actionnaires déclarent avoir reçu copie de ce rapport et de cette situation et en avoir pris connaissance.

☐ L'assemblée décide d'étendre l'objet social et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts en insérant les activités suivantes après le quatrième ☐ ainsi qu'il suit :

☐ la société peut en outre accomplir tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation que ce soit en Belgique ou à l'étranger l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, la mise en valeur, le développement, l'embellissement, la transformation, l'amélioration, la promotion, l'exploitation, l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, chalets de loisir, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers.

☐ l'acquisition par souscription ou achat d'actions de sociétés existantes ou à constituer,

☐ la prise de participation dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles ainsi que la gestion du portefeuille ainsi constitué ; cette gestion devant s'entendre dans son sens le plus large

☐ le management de sociétés, en ce compris, ensemble ou individuellement la gestion générale, financière, fiscale, administrative, organisationnelle, commerciale, marketing et de la communication interne et externe d'entreprises ainsi que la prestation de tous services de conseil qui sont liés à ce domaine ; dans ce cadre la société peut exercer tout mandat d'administrateur, membre du comité de direction ou autres mandats dans des sociétés ; que ces mandats soient rétribués ou non.

☐ la mise en oeuvre d'activités, de séminaires, de réunions, d'animations, cours de formation, cours par correspondance et la communication interne et externe d'entreprises ainsi que la prestation de tous services de conseil, de coaching individuel et d'équipe dans le sens large du terme.

☐ le développement de tout système, la promotion, l'arrangement, le design, la programmation, la production et la compilation du traitement de tout type de données et sur tout support. (on omet)

Droits d'écriture (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à nonante cinq euros (95,00 €) (on omet)

(suivent les signatures)

Enregistré deux rôles deux renvois au 1er bureau de l'enregistrement de Forest, le 5 JAN 2009 volume 61 folio 98 case 05. Reçu : vingt cinq euros (25 €) pour le Receveur (signé) Verstraeten B.

**POUR EXTRAIT LITTERAL CONFORME**

(signé) Benoît Heymans - Notaire

Déposées en même temps : l'expédition avec les procurations, le rapport du conseil d'administration et la situation active et passive; la coordination des statuts